RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	CAMPA GREEN
UFI	:	JDEJ-GNA6-280W-GJS3
Code du produit	:	30061-TBV
Type de produit	:	Additif pour le traitement des réservoirs à matières des toilettes portables ou à Cassettes.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	:	Additif pour le traitement des réservoirs à matières des toilettes portables ou à Cassettes.
Fonction ou catégorie d'utilisation	:	Agents détergents/lavants et additifs, Agents odorants

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Thetford B.V.
Nijverheidsweg 29
Boîte postale 169
NL– 4879 AP Etten-Leur
The Netherlands
T +31(0)765042200 - F +31(0)765042300
ChemSupport@thetford.eu - www.thetford-europe.com
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :
sds@thetford.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	Thetford B.V. : +31 (0)76 5042200 (Joignable pendant les heures de bureau - 9:00 - 17:00 CET/UTC+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP)	:	P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Phrases EUH	:	EUH208 - Contient ISOEUGENOL. Peut produire une réaction allergique.

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable
Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Aucun(es) dans des conditions normales.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate de calcium	N° CAS: 10124-37-5 N° CE: 233-332-1 N° REACH: 01-2119495093-35	30 – 50	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318
ISOEUGENOL	N° CAS: 97-54-1 N° CE: 202-590-7 N° Index: 604-094-00-X	0,005 – 0,05	Skin Sens. 1A, H317

Limites de concentration spécifiques: voir rubrique 16
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer abondamment à l'eau. Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se développe. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie, le produit peut dégager des vapeurs ou fumées dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Le produit n'est pas inflammable.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Peut être glissant sur des surfaces dures et lisses. Porter un vêtement de protection approprié. Nettoyer rapidement les déversements.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter que le produit non dilué atteigne les eaux de surface et/ou souterraines. Le produit doit être traité (traitement biologique des eaux usées) avant d'atteindre les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu avec du sable ou des granulés absorbants et le conserver dans un récipient avant de l'évacuer. Laver ensuite la surface contaminée à l'eau et laisser sécher. Evacuer selon la procédure mentionnée au rubrique 13.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker entre -20°C et 40°C. Maintenir une ventilation suffisante. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Campa Green est un désodorisant en sachets hydrosolubles pour le réservoir à matières. Réduit et masque les odeurs. Prévient la formation des gaz. Maintient votre réservoir propre.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:
Eviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

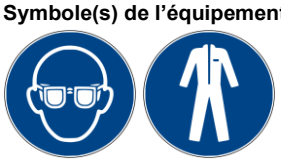

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Non requis. Lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:
Non requis.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Non requis.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:
Respecter le mode d'utilisation avant de manipuler et doser le produit.

Autres informations:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Vert.
Odeur	:	Agrumes.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	Pas disponible
Point de congélation	:	-15 °C
Point d'ébullition	:	~ 100 °C
Inflammabilité	:	Ininflammable.
Limites d'explosivité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	Pas disponible
Température de décomposition	:	Pas disponible
pH	:	5 – 6
Viscosité, cinématique	:	Pas disponible
Viscosité, dynamique	:	min 150 mPa·s
Solubilité	:	Eau: 100 %
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	1,29 – 1,31 g/ml
Densité relative	:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV	:	1 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable jusqu'à 50ºC. Campa Green ne s'altère pratiquement pas dans le temps, si les conditions de stockage sont respectées. Après un certain nombre d'années, le produit peut éventuellement perdre en efficacité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Voir rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

CAMPA GREEN	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

Nitrate de calcium (10124-37-5)	
DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1 tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity), Guideline: other:
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

ISOEUGENOL (97-54-1)	
DL50 orale	1560 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Non irritant pour la peau en accord avec les obligations d'étiquetage OCDE/CE (OCDE 404 - test).)
pH: 5 – 6

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Non irritant pour les yeux en accord avec les obligations d'étiquetage OCDE/CE (OCDE 405 - test).)
pH: 5 – 6

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Nitrate de calcium (10124-37-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))

Danger par aspiration : Non applicable.

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d’informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	:	Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Ecologie - eau	:	L'inhibition de la respiration des boues actives par Campa Green est < 10 % suivant le Respiration Inhibition Test 209 de l'OCDE, avec une dilution de 1/2 de la dose prescrite. Campa Green n'influe pas sur la nitrification des micro-organismes dans les boues actives suivant le Nitrification Inhibition Test EN-ISO 9509, avec une dilution de 1/2 de la dose prescrite.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	:	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	:	Non classé

CAMPA GREEN	
Indications complémentaires	Campa Green est biodégradable en conditions anaérobies (> 60%). Vidange possible en fosse septique (Test ISO 11734). Campa Green satisfait aux normes du 'Milieukeur' (label écoproduits) aux Pays-Bas et du Blauer Engel" (RAL-UZ 84a) en Allemagne.". La toxicité aiguë pour les daphnies EC0 d' Campa Green est > 100 mg/L après 48 heures, suivant l'Acute Immobilisation Test 202 de l'OCDE. Campa Green n'influe pas sur la prolifération des algues suivant le Alga Growth Inhibition Test 201 de l'OCDE, à une concentration de 10 mg/L.

Nitrate de calcium (10124-37-5)	
CL50 - Poisson [1]	1378 mg/l Test organisms (species): Poecilia reticulata
CL50 - Poisson [2]	1378 mg/l Test organisms (species):
CE50 - Crustacés [1]	490 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	490 mg/l Test organisms (species):
CE50 96h - Algues [1]	16631,303 mg/l Source: ECOSAR

ISOEUGENOL (97-54-1)	
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	7,5 mg/l waterflea

12.2. Persistance et dégradabilité

CAMPA GREEN	
Persistance et dégradabilité	Campa Green est > 60 % biodégradable suivant le Closed Bottle Test 301D de l'OCDE. La substance active à la surface est > 60 % biodégradable suivant le Closed Bottle Test 301D de l'OCDE (informations fournisseur 648/2004/CE). Le parfum est > 60 % biodégradable suivant l' Essai en flacon fermé de l'OCDE 301D. L'inhibition de la respiration des boues actives par Campa Green est < 10 % suivant le Respiration Inhibition Test 209 de l'OCDE, avec une dilution de 1/2 de la dose prescrite. Campa Green n'influe pas sur la nitrification des micro-organismes dans les boues actives suivant le Nitrification Inhibition Test EN-ISO 9509, avec une dilution de 1/2 de la dose prescrite.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CAMPA GREEN	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

ISOEUGENOL (97-54-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,1

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les résidus de produit doivent être traités comme des déchets chimiques en accord avec les réglementations locales. L'emballage lavé peut être recyclé. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Aucune donnée disponible

Transport maritime
Aucune donnée disponible

Transport aérien
Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale
Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire
Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Regulation (EU) 2019/1148 on the marketing and use of explosive precursors amending regulation (EC) No 1907/2006 and repealing Regulation No 98/2013.

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 1 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

ANNEXE II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER

Liste des substances en tant que telles, ou présentes dans des mélanges ou substances, au sujet desquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures,

Nom	N° CAS	Code de la nomenclature combinée (NC)	Code de la nomenclature combinée pour un mélange sans constituants qui détermineraient une classification sous un autre code NC
Nitrate de calcium	10124-37-5	ex 2834 29 80	ex 3824 99 96

Veuillez consulter la page https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-11/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée
Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	**Élément modifié**	**Modification**	**Remarques**
	Date d'émission	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
EUH208	Contient ISOEUGENOL. Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
ISOEUGENOL	N° CAS: 97-54-1 N° CE: 202-590-7 N° Index: 604-094-00-X	(0,01 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.